

Ordonnance collective

OBJET Initier ou renouveler les bandelettes, les lancettes et aiguilles à des fins de remboursement	ÉMETTEUR Direction au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	EN VIGUEUR 27 juin 2007
RÉFÉRENCES À UN PROTOCOLE <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non TITRE DU PROTOCOLE	APPROUVÉE PAR Conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS Sud-Ouest-Verdun	DATE DE RÉVISION 15 janvier 2013
PROFESSIONNELS HABILITÉS Infirmières		
PROGRAMMES VISÉS Services généraux, Services aux personnes en perte d'autonomie (SPPA), Multiclientèles, CRIU-UMF GMF de Verdun		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES AU PHARMACIEN Émettre une opinion pharmaceutique. Vendre des produits, conformément au règlement pris en application de l'article 37,1.		
MÉDECIN RÉPONDANT CLSC de Verdun : Dr Ginette Gagné CLSC de St-Henri : Dr Danielle Fortin CRIU-UMF GMF de Verdun : Le médecin traitant ou de garde		

CLIENTÈLE OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

Toute clientèle pré diabétique, intolérante au glucose (IG), diabétique de type 1 ou 2.

INDICATION(S) ET CONDITIONS D'INITIATION

Toute clientèle qui a besoin de prendre sa glycémie.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Aucune.

DIRECTIVES DE L'INFIRMIÈRE

1. Vérifier si l'utilisateur a un glucomètre.
2. Discuter avec l'utilisateur du choix de glucomètre et en faire l'enseignement.
3. Évaluer la fréquence des prises de glycémie. La fréquence des contrôles glycémiques dans le cadre de l'auto-surveillance doit être adaptée en fonction du traitement prescrit. Le besoin de renseignements concernant la glycémie permet la modification du comportement et l'ajustement des médicaments par le médecin, si besoin.
4. Choisir le type de bandelettes, de lancettes ou aiguilles selon le modèle du glucomètre et de l'auto-piqueur.
5. Remettre à l'utilisateur le formulaire de liaison et l'orienter vers les pharmacies.
6. Indiquer comme médecin répondant, le médecin traitant de l'utilisateur, s'il y a lieu.

DIRECTIVES DU PHARMACIEN

Sur réception du formulaire de liaison de l'infirmière s'appliquant à une ordonnance collective en vigueur qu'il détient, le pharmacien :

1. Individualise l'ordonnance collective;
2. Remet à la personne les bandelettes, les lancettes et/ou les aiguilles;
3. Fournit à la personne l'information nécessaire.

SOURCES

Livre des médicaments, publié par Régie de l'Assurance Maladie du Québec, Juin 2012.

DSI-OC-59 Initier ou renouveler les bandelettes, lancettes et les aiguilles à des fins de remboursement

Date : _____

Nom et prénom de la personne : _____ DDN : _____

NAM : _____

Aiguilles 4 mm 5 mm 6 mm 8 mm

Glucomètre	Bandelettes	Lancettes
Contour	<input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 50 <input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 100	<input type="checkbox"/> Microlets lancettes (28G) 1x 100 <input type="checkbox"/> Microlets lancettes (28G) 1x 200
Contour Link	<input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 50 <input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 100	
Contour next EZ	<input type="checkbox"/> contour NEXT 1 x 50 <input type="checkbox"/> contour NEXT 1 x 100	
Contour USB	<input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 50 <input type="checkbox"/> Ascencia Microfill 1x 100	
Breeze 2	<input type="checkbox"/> Ascencia Autodisc 5x 10 <input type="checkbox"/> Ascencia Autodisc 10x 10	
Ces lancettes peuvent être utilisées sur tous les auto-piqueurs <u>sauf</u> Accu-Chek Aviva, Nano et Compact Plus		<input type="checkbox"/> BD Lancettes Ultra-fine (33G) 1x 100 <input type="checkbox"/> BD Lancettes Ultra-fine (33G) 1x 200
Accu-Chek Compact Plus	<input type="checkbox"/> Accu-Chek Compact 1x 51 <input type="checkbox"/> Accu-Chek Compact 1x 102	<input type="checkbox"/> Accu-Chek Softclix (28G) 1x100 <input type="checkbox"/> Accu-Chek Softclix (28G) 1x 200
Accu-Chek Aviva	<input type="checkbox"/> Accu-Chek Aviva 1x50	<input type="checkbox"/> Accu-Chek Multiclix (30G) 1x 102 <input type="checkbox"/> Accu-Chek Multiclix (30G) 1x 204
Accu-Chek Aviva Nano	<input type="checkbox"/> Accu-Chek Aviva 1x 100	
Accu-Check Mobile	<input type="checkbox"/> Accu-Check Mobile 1 cassette x 50 <input type="checkbox"/> Accu-Check Mobile 2 cassettes x 50	<input type="checkbox"/> Accu-Chek FastClix (30G) 1x 102
One Touch Ultra 2	<input type="checkbox"/> One Touch Ultra Blue 1x 50 <input type="checkbox"/> One Touch Ultra Bue 1x 100	<input type="checkbox"/> Lancettes DELICA (33G) 1 x 100 <input type="checkbox"/> Lancette Ultrasoft (28G) 1 x 100
One Touch Ultra mini		
One Touch Ultrasmart		
One touch Verio IQ	<input type="checkbox"/> One Touch Verio 1x 100	
Précision Xtra	<input type="checkbox"/> Précision Xtra 1x 50 <input type="checkbox"/> Précision Xtra 1x 100 <input type="checkbox"/> Précision Xtra dosage cétonémie 1x10	<input type="checkbox"/> Lancettes Abbott (25G) 1x 100 <input type="checkbox"/> Lancettes Abbott (25G) 1x 200
Freestyle Freedom Lite	<input type="checkbox"/> Freestyle Lite 1x 50 <input type="checkbox"/> Freestyle Lite 1x 100	<input type="checkbox"/> Lancettes Abbott (25G) 1x 100 <input type="checkbox"/> Lancettes Abbott (25G) 1x 200
Freestyle Lite		
Freestyle Insulinx		
BG Star	<input type="checkbox"/> BG Star 1 x 50 <input type="checkbox"/> BG Star 1 x 1000	<input type="checkbox"/> BD Lancettes Ultra-fine (33G) 1x 100 <input type="checkbox"/> BD Lancettes Ultra-fine (33G) 1x 200
iBGStar		
iTest	<input type="checkbox"/> ITest 1 x 50 <input type="checkbox"/> ITest 1 x 100	<input type="checkbox"/> iTestDisk
Bionime Rightest GM 100	<input type="checkbox"/> Bionime Rightest Blood Glucose Test Strips GS 550 1 x 50 <input type="checkbox"/> Bionime Rightest Blood Glucose Test Strips GS 550 1 x 100	
Novo Max Plus	<input type="checkbox"/> Novo Max Plus 1 x 50 <input type="checkbox"/> Novo Max Plus Cétonémie	
Oracle	<input type="checkbox"/> EZ Health Oracle 1 x 50	<input type="checkbox"/> Lancette EZ health 1 x 100
Autre:	<input type="checkbox"/>	

RENOUVELLEMENT : 11 mois

PARTICULARITÉS : _____

NOM ET PRÉNOM DE L'INFIRMIÈRE _____

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____

N°DE PERMIS DE L'OIIQ _____

TÉLÉPHONE _____

NOM DU MÉDECIN RÉPONDANT _____

N°DE PERMIS _____

TÉLÉPHONE _____

SECTION RÉSERVÉE AU PHARMACIEN

Nom du pharmacien _____

Signature _____

Date _____

PROCESSUS D'ÉLABORATION

RÉDIGÉE PAR :	
Isabelle Lapointe, Uyen Pham Infirmières cliniciennes	Octobre 2006 Date
PERSONNES CONSULTÉES :	
Anne-Marie Denault Conseillère clinicienne en soins spécialisés Direction des soins infirmiers	Mai 2007 Date
Dr Serge Dupont Médecin GMF de Verdun	Octobre 2006 Date
Louise Carangi Infirmière clinicienne GMF de Verdun	Octobre 2006 Date
Dr Simone Guillon Médecin responsable GMF de Verdun	Octobre 2006 Date
VALIDÉE PAR :	
Comité de la pratique professionnelle CSSS du Sud-Ouest-Verdun	9 mai 2007 Date
APPROUVÉE PAR :	
Dre Martine Roy Présidente CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	27 juin 2007 Date

PROCESSUS D'APPROBATION (RÉVISION)

REVISÉE PAR :	
Catherine Aubry Infirmière clinicienne EAD, CRIU GMF de Verdun	Décembre 2010 Date
Anne-Marie Denault Conseillère clinicienne en soins spécialisés	Décembre 2010 Date
VALIDÉE PAR :	
Marie Corriveau Directrice au soutien et au développement des pratiques professionnelles et des soins infirmiers	Janvier 2011 Date
Comité de la pratique professionnelle CSSS du Sud-Ouest-Verdun	5 janvier 2011 Date
APPROUVÉE PAR :	
CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	6 septembre 2011 Date
SIGNÉE PAR :	
Jacques Jobin Président du CMDP CSSS du Sud-Ouest-Verdun	22 septembre 2011 Date

REVISÉE PAR (2^E RÉVISION) :	
Myriam Aubry	
Infirmière clinicienne GMF de Verdun	Date
Anne-Marie Denault	
Conseillère cadre en soins spécialisés	Date
VALIDÉE PAR :	
Marie Corriveau	Septembre 2012
Directrice des soins infirmiers et des services multidisciplinaires	Date
Comité de la pratique professionnelle	20 septembre 2012
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	Date
Comité de la pharmacologie	25 octobre 2012
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	Date
APPROUVÉE PAR :	
CMDP	15 janvier 2013
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	Date
SIGNÉE PAR :	
Jacques Jobin	7 février 2013
Président du CMDP	Date
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	